

## Appel d'offres

### Accompagnateurs-instructeurs en emploi dans le cadre du programme PDC

Le programme *Prêts, disponibles et capables* (PDC) résulte d'une démarche pancanadienne et d'une intention d'ouvrir le marché du travail régulier aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Il vise à sensibiliser et convaincre les employeurs des avantages de l'embauche des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en emploi régulier et sans subvention salariale. Pour ce faire, PDC et ses partenaires, les services spécialisés de main d'oeuvre (SEMO) contribuent à identifier et à mettre en place des mesures d'accommodement parfois nécessaires pour créer des pratiques d'embauche inclusive, notamment par le biais du financement du soutien au participant.

Actuellement, PDC est à la recherche de personnes afin de constituer une banque d'accompagnateurs-instructeurs en emploi pour réaliser des mandats de soutien en entreprise auprès des participants du programme pour la région du Grand Montréal.

#### **Mandat :**

L'accompagnateur-instructeur en emploi fournit des mesures de soutien personnalisées et flexibles à une personne qui a été embauchée pour un travail spécifique. Il encourage les liens avec l'employeur et les collègues de travail et s'assure que les mesures d'adaptation nécessaires soient bien mises en place afin que l'employé tende vers une complète autonomie dans son travail. Pour ce faire, il détermine un plan d'intervention qui viendra en complémentarité du plan d'intervention établi par le conseiller en emploi du SEMO.

L'accompagnateur-instructeur en emploi utilise une variété d'outils ou de techniques d'intensité et de durée variables en fonction des besoins de la personne supportée et du travail à accomplir.

L'accompagnateur-instructeur en emploi doit documenter l'efficacité des mesures de soutien utilisées par la collecte et le suivi des données liées au rendement au fil des jours. Cette collecte est un élément clé du travail de l'accompagnateur-instructeur en emploi. De cette façon, il peut proposer des modifications dans les stratégies de support afin de mieux répondre aux besoins de l'employé soutenu. Il doit également travailler en étroite collaboration avec le conseiller en emploi du SEMO, ce dernier demeurant responsable du maintien en emploi de l'employé. Enfin, des mesures de soutien à l'extérieur de l'entreprise peuvent également être nécessaires pour faciliter le maintien en emploi.

#### **Un accompagnateur-instructeur peut, par exemple :**

- Aider un nouvel employé à remplir des formulaires et à faire une formation préalable à l'emploi ;
- Enseigner à l'employé les tâches clés et les responsabilités associées à l'emploi ;
- Soutenir l'apprentissage, l'orientation et la participation de l'employé aux aspects sociaux du milieu de travail (ex. : prendre ses pauses et/ou repas avec les autres employés, développer des relations cordiales avec les collègues, etc.);
- Aider l'employé à organiser son transport pour se rendre au travail et en revenir;
- Soutenir l'apprentissage des règles écrites et non écrites du milieu de travail de l'employé (ex. : ce qu'il faut faire en cas de maladie ou de retard, quelle est la façon de communiquer avec son superviseur);

## **PRÊTS** **DISPONIBLES** **& CAPABLES**

- Préconiser et soutenir la mise en place de mesures supplémentaires d'accommodement (ex. : des modifications de l'espace de travail, de la technologie d'assistance, cahier de procédures, etc.);
- Travailler avec l'employé et l'employeur pour régler d'éventuels conflits ou d'autres difficultés en milieu de travail (ex. : des problèmes de comportement, de communication, malentendus);
- Sensibiliser l'employeur et les collègues aux particularités propres à l'employé (faire tomber les préjugés, parler des caractéristiques spécifiques de la personne tout en s'assurant de le faire dans le respect de la confidentialité)
- Aider l'employé à comprendre les attentes de performance liées à son poste et la manière dont elles seront évaluées;
- Accompagner l'employé qui est déjà à l'emploi depuis un moment et qui fait face à un changement de ses tâches
- Impliquer l'entourage dans le plan d'intervention, au besoin
- Toute autre tâche identifiée en cours d'emploi visant l'autonomie du nouvel employé

### **Profil recherché :**

Il possède les qualifications suivantes :

- ✓ Formation en éducation spécialisée, en travail social, en enseignement, en ressources humaines ou toute autre formation pertinente au mandat à accomplir
- ✓ Expérience avec une clientèle ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme
- ✓ Expérience d'accompagnement en emploi/stage auprès d'adultes dans différents environnements de travail
- ✓ Habileté à faciliter le développement d'une relation naturelle entre l'employeur et l'employé
- ✓ Grande capacité d'adaptation et d'apprentissage
- ✓ Débrouillardise et créativité dans la résolution de problèmes
- ✓ Grand sens de l'observation et d'analyse
- ✓ Avoir une vision globale de la situation des personnes et de leurs besoins spécifiques
- ✓ Avoir une excellente compréhension du marché du travail
- ✓ Bilingue (atout)
- ✓ Être membre en règle d'une association professionnelle reconnue ou d'un ordre professionnel (atout)

### **Conditions :**

- Les accompagnateurs-instructeurs pourraient être appelés à travailler autant le jour, le soir, la nuit, que les fins de semaine, en fonction des horaires de travail de l'employé supporté
- Le nombre d'heures travaillées peut varier d'une semaine à l'autre
- Fréquents déplacements demandant d'avoir accès à un moyen de transport fiable (Indemnités de frais kilométriques)
- Salaire : contractuel, honoraires à discuter

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur candidature à Martine Tremblay à l'adresse suivante au plus tard le 21 juillet 2017 : [mtremblay@deficienceintellectuelle.org](mailto:mtremblay@deficienceintellectuelle.org)  
Pour informations : 514 725-7245 poste 27